

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois de janvier, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 décembre 2020

Présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, OLLIVIER Myriame, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

Absents et excusés : néant

Secrétaire de séance : BÉGUÉ Elodie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

AUTORISATION AU MAIRE DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui lui permettent d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au titre du budget 2020, sur le budget principal de la commune et les budgets annexes. Le Conseil autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 dans la limite fixée par le CGCT.

RECRUTEMENT PERSONNEL

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial, en raison d'une réorganisation des services techniques de la collectivité liée à une demande de disponibilité ;
Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à 35 heures par semaine, pour l'exercice des fonctions d'agent technique polyvalent à compter du 15 février 2021.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de cette date,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Grade : Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe : ancien effectif = 1

nouvel effectif = 2

Les candidats devront justifier d'un CAP/BEP ou d'un niveau baccalauréat et/ou d'une expérience professionnelle dans ce domaine.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 3° de la loi du 26 janvier 1984 (pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois)

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADRESSAGE

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission aidée par le SMICA a travaillé sur la dénomination et la numérotation des voies de la commune de BOUSSAC.

Après plusieurs réunions de travail sur ce dossier, les plans ont été présentés aux administrés dans le cadre d'une mise à disposition au public durant le mois de novembre et décembre 2020.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire en elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Boussac décide la création des voies et places ci-dessous :

- | | |
|-------------------------|-------------------------------|
| ➤ Allée de Caufour | ➤ Impasse des Granges |
| ➤ Chemin de la Curade | ➤ Route de Courbenac |
| ➤ Chemin du Lézert | ➤ Route de l'Issanchou |
| ➤ Impasse Bellevue | ➤ Route de la Passerelle |
| ➤ Impasse de l'Eminade | ➤ Impasse de l'Issart |
| ➤ Impasse des Pradels | ➤ Route de Lavergne |
| ➤ Impasse du Cibadal | ➤ Route de Cussan |
| ➤ Impasse du Levant | ➤ Route des Pourquoiols |
| ➤ Place de l'Eglise | ➤ Rue des Hortensias |
| ➤ Place de la Taverne | ➤ Rue du Coustal |
| ➤ Route de Gramond | ➤ Impasse de la Tourelle |
| ➤ Route du Mazet | ➤ Route de Drulhe |
| ➤ Rue de l'Eminade | ➤ Route du Moulin de Drulhe |
| ➤ Rue de la Curade | ➤ Route des Sources |
| ➤ Rue de la Fontaine | ➤ Route de Grandsagnes |
| ➤ Rue de la Landette | ➤ Route de la Pesièrre |
| ➤ Rue de la Mairie | ➤ Route du Pré de Marie |
| ➤ Rue de la Taverne | ➤ Impasse du Bosc Redon |
| ➤ Rue del Vièlh Castel | ➤ Chemin de Combelongue |
| ➤ Rue du Centre | ➤ Route du Rouergue |
| ➤ Rue du Moulin | ➤ Impasse du Riou Bas |
| ➤ Route de Lagarcie | ➤ Route de la Plane |
| ➤ Route de Boussac | ➤ Route du Roucal |
| ➤ Route de Boutescur | ➤ Route de la Plane Haute |
| ➤ Impasse Peyre Brune | ➤ Route de la Carmélie |
| ➤ Route de Boutescourou | ➤ Impasse de la Valière |
| ➤ Impasse de la Sarrade | ➤ Allée de la Combe de Carral |

- Route de Rieupeyrroux
- Route de Limayrac
- Route du Stade
- Impasse de la Sicarde
- Impasse de Marsende
- Route de la Sicarie
- Impasse du Camp Grand
- Route de Frayssinet
- Chemin de Terre Dame
- Chemin du Castanié
- Impasse de La Carral
- Route de Fraysse
- Route des Courtoirades
- Route de la Cabane
- Chemin de la Cabane
- Rue des Jardins
- Rue de la Croix
- Impasse de l'Ort
- Impasse du Plo
- Route de Masgarnit
- Route des Grands Champs
- Route de la Vigne
- Route de Membre
- Route des Clauzets
- Route des Places
- Route de la Ringade
- Route du Bosc
- Route du Parédou
- Route du Parisset
- Route de la Caumette

Le Conseil Municipal dit que le système de numérotation choisi par la commune est le système métrique et autorise Monsieur de Maire à prendre l'arrêté réglementaire avec le détail de la numérotation.

DEMANDES DE DETR POUR PROJETS COMMUNAUX

Le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux d'agrandissement étant en cours, il faut prévoir l'aménagement extérieur du stade avec la pose de grillage de protection et de clôture. Il présente un devis estimatif des travaux qui s'élève à 9 402,50 € HT, pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire propose le nouveau plan de financement ci-après :

- Subvention DETR 20 %	:	1 880,50 €
- Autofinancement Commune	:	7 522,00 €

Le Conseil Municipal approuve le projet et son plan de financement, sollicite l'attribution des subventions et autorise le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

SIVOS DU PAYS SEGALI

Le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) a été créé le 1^{er} janvier 2021. Le syndicat est constitué d'un président, M. ARTUS (qui était déjà président de la commission scolaire au sein de la communauté de communes), et de 4 vice-présidents.

Le bureau du SIVOS est constitué des Maires de l'ancien Pays Baraquevillois, sauf à Sauveterre de Rouergue où c'est le 1^{er} adjoint qui assume cette charge.

Le SIVOS a délibéré notamment pour la création des postes des agents, le budget prévisionnel et le montant de la contribution des communes. De plus, il a été question des tarifs des cantines qui vont augmenter au 1^{er} février (de 3,30 € à 3,85 €) cette augmentation s'explique par le coût des matières premières qui augmentent et le fait que l'Auberge de Bruéjous avait bloqué ses tarifs. Un nouveau contrat a été signé pour 4 ans, et le coût du repas sera révisable tous les ans afin d'éviter une hausse trop importante à répercuter sur les parents.

Le SIVOS a aussi délibéré sur les emplois du personnel, 33 postes de titulaires ont été créés et 10 non titulaires ainsi qu'un poste d'animation à raison de 8 heures par semaine.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SEGALI

Voirie : Monsieur Jacques MAUREL a rendez-vous mardi avec M. LACAZE Matthieu de la Communauté afin de faire le tour de la commune et prévoir le programme voirie 2021. Il convient également de prévoir l'entretien des chemins ruraux et l'ébranchage des chemins communaux.

QUESTIONS DIVERSES

AVEYRON INGENIERIE

Monsieur MAUREL Jacques a assisté à l'Assemblée Générale d'Aveyron ingénierie qui avait lieu le 18 décembre 2020 à Luc. 273 communes adhèrent. Ce service dispose d'un pôle juridique, un pôle animation économique et attractivité des territoires, un pôle eau et environnement, un pôle technique, et un pôle urbanisme et foncier. Le service emploie 30 personnes à temps complet.

SMAEP

Le Syndicat de l'eau a tenu son assemblée générale le 22 décembre 2020. A cette occasion il a été présenté le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable de l'année 2019. Ce rapport est mis à disposition du public à la mairie.

Au 1^{er} janvier 2020, 78 communes adhèrent au syndicat. Le conseil municipal aura à se prononcer sur l'adhésion de deux nouvelles communes en 2021.

Les travaux de renforcement de l'AEP de Boussac sont prévus dans les projets d'investissements 2021

ORGANISATION JOURNEE DES VŒUX

En raison de la crise sanitaire, la municipalité a décidé de ne pas organiser de cérémonie pour les vœux cette année.

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION

En raison de l'épidémie liée à la COVID 19, le recensement de la population qui devait avoir lieu du 21 janvier au 20 février est reporté à 2022.
